Jeune doctorant : quel recrutement à l'université ?

Par **yanos**, le **11/07/2008** à **14:33**

Bonjour à tous
J'ai besoin d'un renseignement très important.
Je vais m'inscrire en thèse à la fin de l'année et je voudrais être recruté en tant que chargé de TD.
Seulement, je ne sais pas comment cela se passe. Il me semble qu'étant donné que je commence juste ma thèse, je ne peux être recruté qu'en tant que ATV, mais je ne suis sur de rien.
ATV ? Moniteur ? ATER ? C'est très flou pour moi...
Est-ce-que quelqu'un peut m'aider à comprendre tout ça et me dire ce qu'il faut que je fasse ?
Merci beaucoup.

Par **Ishou**, le **12/07/2008** à **09:26**

J'avais posé la même question à un chargé de TD. Lui est ATER, il a fallu qu'il passe devant une commission de la fac un oral et entretien. C'est sa première année de thèse aussi.
Comme la commission est assez sévère, il vaut mieux tenter d'etre ATER car c'est ce qui paye le mieux

Par **yanos**, le **12/07/2008** à **10:40**

Mais il me semble que les doctorants qui commencent juste leur thèse et ne sont pas major de leur promo (comme moi) ne peuvent être que ATV...
Je suis complètement perdu et bien sur, ma fac a du mal à m'expliquer.
La direction des ressources humaines n'est ouverte que mardi prochain et bien sur je bosse tout la semaine... Je vais jamais m'en sortir...

Par **Talion**, le **12/07/2008** à **11:14**

Bon allez on y va.

En tant que thésard tu peux te faire recruter comme chargé de td en effet, avec le statut de

vacataire.

Le recrutement dépend de chaque université. Traditionnellement les universités font savoir à leurs thésards ou étudiants en fin de M2 la marche à suivre. Si ce n'est pas le cas rapproche toi du service RH de la fac dans laquelle tu veux enseigner, et des profs éventuellement si tu t'entends bien avec eux, car ils peuvent largement accélérer les choses en ta faveur.

S'agissant du monitorat, si cela fonctionne partout pareil (ce que j'ignore, mais je doute que la procédure diffère entre Paris et le reste de la France), c'est un recrutement spécial qui se fait sur dossier par le conseil scientifique de la fac. Le moniteur bénéficie en fait d'une sorte de bourse pour 3 ans, mais il est difficile de l'obtenir, à moins d'être le major ou au moins dans les 2 ou 3 premiers (je ne rentre pas dans les détails, mais ayant été représentant des étudiants au conseil scientifique en DEA je sais à quel point ces financements sont difficiles à obtenir).

Pour ce qui est du statut d'ATER : oui c'est mieux payé. Si on considère qu'un chargé de td vacataire qui assure 3 td par semaine gagne environ 1.600 euros par semestre (seules sont payées les heures de cours effectives : les heures de corrections d'examen, de surveillances,... ne sont pas rémunérées), l'ATER qui assume la même charge de travail (et qui est donc ATER à mi-temps) gagne environ 1.200 ou 1.300 euros par mois.
En revanche pour être ATER il faut être sélectionné par le conseil scientifique de la fac mais surtout il faut normalement être EN FIN EN THESE. Logiquement le chargé de td que connaît Poussinou n'aurait jamais dû être ATER puisque normalement son directeur de thèse s'est engagé (et lui avec) à ce que la thèse soit terminée dans l'année (on admet largement le renouvellement de statut, ce qui nous amène à 2 ans), sans quoi il y a une fraude. Mais chaque fac a sa politique et tout dépend aussi des "relations" du directeur de thèse...

Par **yanos**, le **12/07/2008** à **14:45**

Merci Talion
Mais est-ce-que tu veux dire que si je n'ai pas de bourse, je ne pourrai pas être recruté en tant que chargé de TD ?

Par **Talion**, le **12/07/2008** à **16:04**

;)

Non pas du tout Image not found or type unknown

Tu peux être chargé de td vacataire sans être moniteur (donc "boursier"). Cela a été mon cas (le monitorat m'est passé sous le nez).

Par **yanos**, le **12/07/2008** à **17:07**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Cool parce que je me suis déjà renseigné et je n'ai droit à aucune bourse...
Peux-tu me dire quelles sont les démarches à suivre dans mon cas ? Je commence ma thèse en décembre et je n'ai pas de bourse.

Par **Talion**, le **12/07/2008** à **17:19**

La réponse est dans mon premier message Yanos : toutes les facs ont leur propre politique ;)

de recrutement Image not found or type unknown

Par **yanos**, le **12/07/2008** à **18:00**

Merci Ô Grand Talion !
J'espère pouvoir me libérer pour passer à la fac le plus vite possible... Merci encore.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés